

# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 13 mai 2021, à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence en personne et par téléconférence/vidéoconférence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Demande d'autorisation d'un PIIA - 62, rue Principale**
4. **Demande d'autorisation d'un PIIA - 22, rue Principale**
5. **Adoption de la Politique de gestion des plaintes et des requêtes**
6. **Adoption du règlement #2021-103 visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain**
7. **Adoption des premiers projets de règlements pour modifications aux règlements d'urbanisme**
8. **Achat d'un camion pour la voirie**
9. **Parole au public (séance à huis clos)**
10. **Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h30 aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-05-110**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que significé par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA - 62, RUE PRINCIPALE**

2021-05-111

**Demande d'autorisation d'un PIIA - 62, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 62, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une demande de permis pour des travaux de rénovation (fenêtres et porte de garage) a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1683-77-8127.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4- DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PIIA - 22, RUE PRINCIPALE**

2021-05-112

**Demande d'autorisation d'un PIIA - 22, rue Principale**

**ATTENDU QUE** le bâtiment situé au 22, rue Principale est affecté par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité;

**ATTENDU QU'** une demande de permis pour des travaux de rénovation (ajout d'un bâtiment complémentaire) a été reçue par l'inspecteur municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans soumis et les recommandations du CCU;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu,

**VOTE**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
<b>M. Gilles Tremblay</b>	Maire			
<b>M. Gaétan Labelle</b>	Conseiller	1	X	
<b>Mme Nicole Proulx Viens</b>	Conseillère	2	X	
<b>M. Maxime Proulx Cadieux</b>	Conseiller	3	X	
<b>M. Normand Bois</b>	Conseiller	4		X
<b>Mme Sylvie Potvin</b>	Conseillère	5	X	
<b>M. Yves Laurendeau</b>	Conseiller	6	X	

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1684-71-9900.

ADOPTÉE

**5- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES PLAINTES ET DES REQUÊTES**

2021-05-113

Adoption de la Politique de gestion des plaintes et des requêtes

**ATTENDU QUE** la gestion des requêtes et des plaintes est un élément important visant l'amélioration continue de la qualité des services que la Municipalité rend à ses citoyens;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun de mettre en place une Politique pour la gestion des plaintes et des requêtes;

**ATTENDU QU'** une copie de la présente politique a été remise aux membres du conseil avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu la politique et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la Politique de gestion des plaintes et des requêtes;

QUE,

Tous les employés de la municipalité soient informés de cette nouvelle politique, en vigueur dès maintenant;

QUE,

Les citoyens soient également informés de la mise en place de cette politique, via les divers médias de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6- ADOPTION DU RÈGLEMENT #2021-103 VISANT À AUTORISER LA GARDE DE POULES ET DE CAILLES À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

2021-05-114

Adoption du règlement #2021-103 visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021. le projet de règlement visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain de la Municipalité de Chénéville, portant le numéro 2021-103, a été déposé;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par monsieur Normand Bois lors de cette même séance du conseil;

**ATTENDU QU'** aucune modification n'a été apportée au projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

**ATTENDU QUE** mention est faite de l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte le règlement portant le numéro 2021-103 visant à autoriser la garde de poules et de cailles à l'intérieur des limites du périmètre urbain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Calendrier**

Avis de motion : 3 mai 2021	par résolution : 2021-05-098
Présentation du projet de règlement : 3 mai 2021	
Adoption du règlement #2021-103 : 13 mai 2021	par résolution : 2021-05-114
Entrée en vigueur : 14 mai 2021	

**7- ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS  
POUR MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**2021-05-115**

**Adoption – Projets de règlement pour modifications aux règlements d'urbanisme**

**ATTENDU QUE** le conseil juge à propos de modifier le règlement de zonage, le règlement de PIIA et le règlement de Permis et certificats;

**ATTENDU QUE** les projets de règlement #2021-105, 2021-106 et 2021-107 visant à modifier ces règlements sont remis séance tenante aux membres du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné les modifications et recommande au Conseil d'accepter les changements proposés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les projets de règlement #2021-105, 2021-106 et 2021-107;

**QU',**

Une consultation publique écrite aura lieu du 19 mai 2021 au 4 juin 2021 afin de consulter la population et d'expliquer la portée des modifications.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8- ACHAT D'UN CAMION POUR LA VOIRIE**

**2021-05-116**

**Autorisation – Achat d'un camion pour le Département de la voirie**

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2020-08-159 visant à autoriser de procéder par appel d'offre pour l'achat d'un camion en remplacement du F-350 pour la voirie;

**ATTENDU QU'** à la suite de l'appel d'offres par invitation, un seul fournisseur a répondu, soit Carle Ford de Gatineau;

**ATTENDU QUE** le prix soumis de 50 573.00 \$ plus les taxes applicables est pour un modèle F350 SuperCab de 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Carle Ford de Gatineau pour un montant total de 58 146.31\$, taxes incluses;

**QUE,**

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cet achat;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000, affectations projets divers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9- PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

**10- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-05-117**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h35.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.